



La lettre du Verdus

Sécheresse : placement en vigilance de l'ensemble du département de l'Hérault



Les indicateurs de la situation hydrologique dans l'Hérault sont plutôt défavorables en ce début de printemps.

La période de recharge hivernale allant de septembre 2020 à mars 2021 aura été marquée par des épisodes pluvieux en trompe-l'œil. Le déficit de pluie constaté, particulièrement marqué sur les plaines et le littoral, est bien réel. A titre d'exemple, la pluviométrie constatée à la station de Montpellier aéroport atteint seulement 37% des précipitations normalement constatées sur cette période.

Les eaux souterraines présentent des niveaux normaux à bas pour cette période et 70% des niveaux des nappes suivies sont en baisse.

Les débits des cours d'eau sont caractéristiques des années sèches pour la période et ceux des fleuves côtiers attestent de l'absence de pluies significatives sur la plaine littorale cet hiver.

Compte tenu de ces indicateurs, de l'état de sécheresse relativement avancé des sols et des faibles signaux de pluie pour la quinzaine à venir, **le département de l'Hérault est placé en intégralité en vigilance** suite à la proposition du comité sécheresse en ce sens.

Le comité sécheresse, animée par la DDTM 34, est composée des services de l'Etat, d'Etablissements Publics, de collectivités compétentes en gestion de la ressource et d'usagers. Il a pour objectif d'assurer le suivi de la ressource en eau sur le département et le cas échéant de proposer les mesures appropriées en fonction des 5 niveaux identifiés : situation normale, vigilance, restriction de 1er niveau, restriction renforcée et crise.

Le prochain point de situation aura lieu mi-mai.

Mesures pour le NIVEAU de VIGILANCE

Usages	Mesures d'interdiction et de restriction	
	Type	Mesures ou modalités d'application
Tous les usages (privés, loisirs, ICPE, industries, collectivités)	Sensibilisation	Communiqués de presse réguliers réalisés par la Préfecture et la DDTM sur l'état de la situation et notamment à l'issu de chaque cellule sécheresse.
		Affichage en mairie et dans les lieux publics des rappels des mesures d'économie d'eau Information des Gestionnaires de golfs, campings et industriels. Sensibilisation des plaisanciers à une utilisation économe de l'eau.
Tous les usages (privés, loisirs, collectivités)	Volontaire	Limitation des usages entre 10h et 18h pour l'arrosage des pelouses, espaces verts publics ou privés, jardins d'agrément, des espaces sportifs publics.
STEP	Volontaire	Limitation des travaux nécessitant des rejets d'effluents pas ou partiellement traités dans le milieu récepteur.

Vous pouvez vous rendre sur le site Internet des services de l'Etat, et trouver les documents de référence sur la sécheresse et le point de situation au 15 avril 2021, notamment l'arrêté préfectoral du 20 avril 2021. https://www.herault.gouv.fr/content/download/38212/252193/file/AP_secheresse_20.04.2021.pdf

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur mairie de Saint-Guilhem-le-Désert.

[Se désinscrire](#)

